

7 VOUS ÊTES SALARIÉ OU INTERVENANT

Contactez notre référente handicap *Anne Rose MIEVILLE* au 01.39.90.58.45 ou par mail *a.mieville@fondation-chaptal.fr* car vous pouvez peut être bénéficier d'un accompagnement dans la prise en compte de votre handicap et pour la recherche de solutions adaptées.

8 HANDICAP DES IDÉES REÇUES

La peur d'être reconnu "handicapé" diminue vos chances de travailler dans des meilleures conditions. L'employeur, le directeur de l'institut sont tenus à un devoir de confidentialité.

9 UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉFLÉCHIR AU BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

Intégrer des personnes porteuses de handicaps c'est aussi s'engager pour améliorer les conditions de travail et d'études pour tous.

10 VERS UN ACCUEIL ÉQUITABLE DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAPS



GUIDE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



GO!

1 **LOI DU 11 FÉVRIER 2015**

"Constitue un handicap, toute restriction ou limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques."

4 **UN RÉFÉRENT HANDICAP**

Pour transmettre par des actions de sensibilisation, une culture d'égalité des chances et de non-discrimination au sein de la Fondation et favoriser un climat général de respect.

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Les locaux de la Fondation permettent aux personnes en situation de handicap d'être traitées de la même manière que toute autre personne (rampe d'accès, ascenseurs, banque d'accueil, portes larges, toilettes équipées, point d'attente...). Lors de travaux une remise aux normes permet d'intégrer les nouvelles normes et d'améliorer l'accueil. Un registre d'accessibilité est mis à votre disposition à l'accueil de la Fondation et sur le site de la Fondation.

VIS MA VIE

La simulation permet d'enrichir les enseignements et d'augmenter les prises de conscience. Chaque année, étudiants et élèves de la Fondation sont invités à vivre les ressentis d'une personne porteuse de handicap.

3 **HANDICAP ET FORMATIONS PARAMÉDICALES**

Tous les handicaps ne permettent pas l'obtention d'un diplôme d'état (personne en fauteuil roulant, personnes porteuses d'handicap mental). Il est indispensable de vérifier l'adéquation entre le métier et le handicap (compétences attendues). Un institut en France, le CRIP permet aux personnes porteuses d'handicaps de suivre des formations d'infirmiers et d'aides-soignants dans des conditions optimales. - 04.67.33.18.17

6 **VOUS ÊTES ÉTUDIANT INFIRMIER À LA FONDATION**

Votre handicap est reconnu par un médecin agréé par le CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Vous pouvez bénéficier de certains aménagements comme le temps majoré lors des évaluations. Dans le cadre du partenariat avec Sorbonne Universités, vous pouvez bénéficier du SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) 01.40.51.10.00 - sumpps@sorbonne-universite.fr